

## 496278-2026 - Competition

**Belgium – Repair and maintenance services of boilers – Entretien et dépannages de chaudières collectives et individuelles au gaz de ville, au gaz propane et au mazout ainsi que les groupes de ventilation double flux.**

**OJ S 136/2026 17/07/2026**

**Contract or concession notice – standard regime**

**Services**

### 1. Buyer

---

#### 1.1. Buyer

Official name: NOTRE MAISON srl

Email: [julien.purnelle@notremaison.be](mailto:julien.purnelle@notremaison.be)

Legal type of the buyer: Public undertaking

Activity of the contracting authority: Housing and community amenities

### 2. Procedure

---

#### 2.1. Procedure

Title: Entretien et dépannages de chaudières collectives et individuelles au gaz de ville, au gaz propane et au mazout ainsi que les groupes de ventilation double flux.

Description: Entretien et dépannages de chaudières collectives et individuelles au gaz de ville, au gaz propane et au mazout ainsi que les groupes de ventilation double flux.

Procedure identifier: a7b67ba4-1da6-4cd6-ba1e-b4408b3bf6fe

Internal identifier: PPP10S-305/6072/Chauffage bis 2026

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

##### 2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

**2.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

**2.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

**2.1.4. General information**

**Legal basis:**

Directive 2014/24/EU

**2.1.5. Terms of procurement**

**Terms of submission:**

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 5

**Terms of contract:**

Maximum number of lots for which contracts can be awarded to one tenderer: 3

**2.1.6. Grounds for exclusion**

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

## 5. Lot

---

**5.1. Lot: LOT-0001**

Title: LOT 2 RIXENSART-LA HULPE: chaudières gaz de ville individuelles et collectives de petits immeubles

Description: LOT 2 RIXENSART-LA HULPE: chaudières gaz de ville individuelles et collectives de petits immeubles

Internal identifier: Chauffage RELANCe 2026\_1

**5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

**5.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Additional information: RIXENSART - LA HULPE

**5.1.3. Estimated duration**

Duration: 12 Months

**5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 1 comporte trois reconductions.

**5.1.6. General information**

**Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

#### 5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Professional risk indemnity insurance

Description of selection criterion: Une copie de l'assurance des risques professionnels (assurance RC professionnelle) et la mention des montants assurés, minimum 2 fois le montant de l'offre annuelle ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B. du D.U.M.E.

Criterion: Relevant educational and professional qualifications

Description of selection criterion: Une note reprenant les techniciens avec leur niveau de qualification et/ou leurs formations spécifiques. L'entreprise met à disposition du présent marché un nombre minimum de techniciens selon le lot concerné : • Lots 7 et 9 : au minimum 2 techniciens ; • Lots 2, 4 et 8 : au minimum 3 techniciens. L'entreprise démontre qu'elle dispose des qualifications et/ou formations spécifiques requises (GI, GII et Cedicol pour les lots concernant le mazout). Pour les lots concernant le gaz, elle est en outre certifiée Cerga. dispositions du présent marché. L'entreprise devra démontrer qu'elle dispose du niveau de qualification et/ou de formation plus spécifique (GI, GII, Cedicol pour les lots concernant le mazout et l'entreprise sera certifiée Cerga pour les lots concernant le gaz) ; Niveau(x) minimal (aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services réalisées (au moins 3 missions) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, relatives à une mission similaire c'est-à-dire l'entretien et la réparation de chaudière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Cette liste devra être justifiée par des certificats de bonne exécution des maîtres d'ouvrage (min. 3 attestation au cours des 3 dernières années, d'un montant minimum de 50.000,00 €). Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes : 1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices). A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E. L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger la production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant. 2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarché ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat soumissionnaire satisfait à ses

obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarc, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible. L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarc, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur. 3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017). Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017). \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se

#### **5.1.10. Award criteria**

**Criterion:**

Type: Cost

Description: Le prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

**Criterion:**

Type: Quality

Description: Organisation des interventions , le planning d'intervention des entretiens et des prestations

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 20

**Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité du service proposé en complément des prestations requises

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

**Criterion:**

Type: Quality

Description: La gestion des contacts avec les locataires

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

**5.1.11. Procurement documents**

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/305/10S/2026>

**5.1.12. Terms of procurement****Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 150 Days

**Information about public opening:**

Opening date: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: NOTRE MAISON, Boulevard J. Tirou, 167 à 6000 Charleroi - 2ème étage, salle de réunion

**Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

**5.1.15. Techniques****Framework agreement:**

No framework agreement

**Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Palais de justice de Charleroi

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Palais de justice de Charleroi

Organisation providing additional information about the procurement procedure: NOTRE MAISON srl

Organisation providing more information on the review procedures: Palais de justice de Charleroi

Organisation receiving requests to participate: NOTRE MAISON srl

#### **5.1. Lot: LOT-0002**

Title: LOT 4 LLN - PERWEZ -OTTIGNIES: chaudières gaz de ville individuelles et collectives pour immeuble de max 10 logements

Description: LOT 4 LLN - PERWEZ -OTTIGNIES: chaudières gaz de ville individuelles et collectives pour immeuble de max 10 logements

Internal identifier: Chauffage RELANCE 2026\_2

##### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

##### **5.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Additional information: LOUVAIN-LA-NEUVE - PERWEZ - OTTIGNIES

##### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 12 Months

##### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 2 comporte trois reconductions.

##### **5.1.6. General information**

###### **Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

##### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Professional risk indemnity insurance

Description of selection criterion: Une copie de l'assurance des risques professionnels (assurance RC professionnelle) et la mention des montants assurés, minimum 2 fois le montant de l'offre annuelle ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B. du D.U.M.E.

Criterion: Relevant educational and professional qualifications

Description of selection criterion: Une note reprenant les techniciens avec leur niveau de qualification et/ou leurs formations spécifiques. L'entreprise met à disposition du présent marché un nombre minimum de techniciens selon le lot concerné : • Lots 7 et 9 : au minimum 2 techniciens ; • Lots 2, 4 et 8 : au minimum 3 techniciens. L'entreprise démontre qu'elle dispose des qualifications et/ou formations spécifiques requises (GI, GII et Cedicol pour les lots concernant le mazout). Pour les lots concernant le gaz, elle est en outre certifiée Cerga. dispositions du présent marché. L'entreprise devra démontrer qu'elle dispose du niveau de qualification et/ou de formation plus spécifique (GI, GII, Cedicol pour les lots concernant le mazout et l'entreprise sera certifiée Cerga pour les lots concernant le gaz) ; Niveau(x) minimal (aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services réalisées (au moins 3 missions) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, relatives à une mission similaire c'est-à-dire l'entretien et la réparation de chaudière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Cette liste devra être justifiée par des certificats de bonne exécution des maîtres d'ouvrage (min. 3 attestation au cours des 3 dernières années, d'un montant minimum de 50.000,00 €). Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes : 1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices). A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E. L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger la production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant. 2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette

possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujéti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarché ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible. L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarché, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur. 3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017). Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017). \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se

#### **5.1.10. Award criteria**

##### **Criterion:**

Type: Cost

Description: Le prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Organisation des interventions , le planning d'intervention des entretiens et des prestations

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 20

**Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité du service proposé en complément des prestations requises

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

**Criterion:**

Type: Quality

Description: La gestion des contacts avec les locataires

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

**5.1.11. Procurement documents**

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/305/10S/2026>

**5.1.12. Terms of procurement****Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 150 Days

**Information about public opening:**

Opening date: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: NOTRE MAISON, Boulevard J. Tirou, 167 à 6000 Charleroi - 2ème étage, salle de réunion

**Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

**5.1.15. Techniques****Framework agreement:**

No framework agreement

**Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Palais de justice de Charleroi

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Palais de justice de Charleroi

Organisation providing additional information about the procurement procedure: NOTRE MAISON srl

Organisation providing more information on the review procedures: Palais de justice de Charleroi

Organisation receiving requests to participate: NOTRE MAISON srl

### 5.1. Lot: LOT-0003

Title: LOT 7 BEAUMONT- MARCINELLE: individuelles mazout -gaz de ville et gaz propane

Description: LOT 7 BEAUMONT- MARCINELLE: individuelles mazout -gaz de ville et gaz propane

Internal identifier: Chauffage RELANCE 2026\_3

#### 5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

#### 5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Additional information: BEAUMONT - MARCINELLE

#### 5.1.3. Estimated duration

Duration: 12 Months

#### 5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 3 comporte trois reconductions.

#### 5.1.6. General information

##### Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

#### 5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Professional risk indemnity insurance

Description of selection criterion: Une copie de l'assurance des risques professionnels (assurance RC professionnelle) et la mention des montants assurés, minimum 2 fois le montant de l'offre annuelle ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B. du D.U.M.E.

Criterion: Relevant educational and professional qualifications

Description of selection criterion: Une note reprenant les techniciens avec leur niveau de qualification et/ou leurs formations spécifiques. L'entreprise met à disposition du présent marché un nombre minimum de techniciens selon le lot concerné : • Lots 7 et 9 : au minimum 2 techniciens ; • Lots 2, 4 et 8 : au minimum 3 techniciens. L'entreprise démontre qu'elle dispose des qualifications et/ou formations spécifiques requises (GI, GII et Cedicol pour les lots concernant le mazout). Pour les lots concernant le gaz, elle est en outre certifiée Cerga. dispositions du présent marché. L'entreprise devra démontrer qu'elle dispose du niveau de qualification et/ou de formation plus spécifique (GI, GII, Cedicol pour les lots concernant le mazout et l'entreprise sera certifiée Cerga pour les lots concernant le gaz) ; Niveau(x) minimal (aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services réalisées (au moins 3 missions) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, relatives à une mission similaire c'est-à-dire l'entretien et la réparation de chaudière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Cette liste devra être justifiée par des certificats de bonne exécution des maîtres d'ouvrage (min. 3 attestation au cours des 3 dernières années, d'un montant minimum de 50.000,00 €). Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes : 1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices). A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E. L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger la production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant. 2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible. L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge

et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur. 3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017). Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017). \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se

#### **5.1.10. Award criteria**

##### **Criterion:**

Type: Cost

Description: Le prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Organisation des interventions , le planning d'intervention des entretiens et des prestations

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 20

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité du service proposé en complément des prestations requises

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: La gestion des contacts avec les locataires

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

#### **5.1.11. Procurement documents**

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 150 Days

##### **Information about public opening:**

Opening date: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: NOTRE MAISON, Boulevard J. Tirou, 167 à 6000 Charleroi - 2ème étage, salle de réunion

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Framework agreement:**

No framework agreement

##### **Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Palais de justice de Charleroi

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Palais de justice de Charleroi

Organisation providing additional information about the procurement procedure: NOTRE MAISON srl

Organisation providing more information on the review procedures: Palais de justice de Charleroi

Organisation receiving requests to participate: NOTRE MAISON srl

#### **5.1. Lot: LOT-0004**

Title: LOT 8 HAINAUT: individuelles mazout et gaz propane

Description: LOT 8 HAINAUT: individuelles mazout et gaz propane

Internal identifier: Chauffage RELANCE 2026\_4

##### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

##### **5.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Additional information: Botte du Hainaut (Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies, Sivri-Rance, Marcinelle)

**5.1.3. Estimated duration**

Duration: 12 Months

**5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 4 comporte trois reconductions.

**5.1.6. General information**

**Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

**5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Professional risk indemnity insurance

Description of selection criterion: Une copie de l'assurance des risques professionnels (assurance RC professionnelle) et la mention des montants assurés, minimum 2 fois le montant de l'offre annuelle ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B. du D.U.M.E.

Criterion: Relevant educational and professional qualifications

Description of selection criterion: Une note reprenant les techniciens avec leur niveau de qualification et/ou leurs formations spécifiques. L'entreprise met à disposition du présent marché un nombre minimum de techniciens selon le lot concerné : • Lots 7 et 9 : au minimum 2 techniciens ; • Lots 2, 4 et 8 : au minimum 3 techniciens. L'entreprise démontre qu'elle dispose des qualifications et/ou formations spécifiques requises (GI, GII et Cedicol pour les lots concernant le mazout). Pour les lots concernant le gaz, elle est en outre certifiée Cerga. dispositions du présent marché. L'entreprise devra démontrer qu'elle dispose du niveau de qualification et/ou de formation plus spécifique (GI, GII, Cedicol pour les lots concernant le mazout et l'entreprise sera certifiée Cerga pour les lots concernant le gaz) ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services réalisées (au moins 3 missions) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, relatives à une mission similaire c'est-à-dire l'entretien et la réparation de chaudière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Cette liste devra être justifiée par des certificats de bonne exécution des maîtres d'ouvrage (min. 3 attestation au cours des 3 dernières années, d'un montant minimum de 50.000,00 €). Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes : 1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune

condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices). A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E. L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger la production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant.

2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible. L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur.

3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans

le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017). Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017). \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se

#### **5.1.10. Award criteria**

##### **Criterion:**

Type: Cost

Description: Le prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Organisation des interventions , le planning d'intervention des entretiens et des prestations

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 20

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité du service proposé en complément des prestations requises

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: La gestion des contacts avec les locataires

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

#### **5.1.11. Procurement documents**

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/305/10S/2026>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 150 Days

##### **Information about public opening:**

Opening date: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: NOTRE MAISON, Boulevard J. Tirou, 167 à 6000 Charleroi - 2ème étage, salle de réunion

**Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

**5.1.15. Techniques**

**Framework agreement:**

No framework agreement

**Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Palais de justice de Charleroi

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Palais de justice de Charleroi

Organisation providing additional information about the procurement procedure: NOTRE MAISON srl

Organisation providing more information on the review procedures: Palais de justice de Charleroi

Organisation receiving requests to participate: NOTRE MAISON srl

**5.1. Lot: LOT-0005**

Title: LOT 9 HAINAUT: collectives mazout et gaz propane

Description: LOT 9 HAINAUT: collectives mazout et gaz propane

Internal identifier: Chauffage RELANCE 2026\_5

**5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 50531100 Repair and maintenance services of boilers

**5.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Additional information: Botte du Hainaut (Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies, Sivri-Rance, Marcinelle)

**5.1.3. Estimated duration**

Duration: 12 Months

**5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Le lot 5 comporte trois reconductions.

**5.1.6. General information**

**Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

#### 5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Professional risk indemnity insurance

Description of selection criterion: Une copie de l'assurance des risques professionnels (assurance RC professionnelle) et la mention des montants assurés, minimum 2 fois le montant de l'offre annuelle ; Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV B. du D.U.M.E.

Criterion: Relevant educational and professional qualifications

Description of selection criterion: Une note reprenant les techniciens avec leur niveau de qualification et/ou leurs formations spécifiques. L'entreprise met à disposition du présent marché un nombre minimum de techniciens selon le lot concerné : • Lots 7 et 9 : au minimum 2 techniciens ; • Lots 2, 4 et 8 : au minimum 3 techniciens. L'entreprise démontre qu'elle dispose des qualifications et/ou formations spécifiques requises (GI, GII et Cedicol pour les lots concernant le mazout). Pour les lots concernant le gaz, elle est en outre certifiée Cerga. dispositions du présent marché. L'entreprise devra démontrer qu'elle dispose du niveau de qualification et/ou de formation plus spécifique (GI, GII, Cedicol pour les lots concernant le mazout et l'entreprise sera certifiée Cerga pour les lots concernant le gaz) ; Niveau(x) minimal (aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services réalisées (au moins 3 missions) durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, relatives à une mission similaire c'est-à-dire l'entretien et la réparation de chaudière, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur. Cette liste devra être justifiée par des certificats de bonne exécution des maîtres d'ouvrage (min. 3 attestation au cours des 3 dernières années, d'un montant minimum de 50.000,00 €). Niveau(x) minimal(aux): A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie IV C. du D.U.M.E.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes : 1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices). A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III A du D.U.M.E. L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger la production d'un extrait du casier judiciaire récent ou de tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays dont le candidat ou soumissionnaire est ressortissant. 2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III B du D.U.M.E. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des candidats ou soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch

ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat ou soumissionnaire de produire l'attestation relative au dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Pour le candidat ou soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'attestation récente est délivrée par l'autorité compétente étrangère et certifie que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Cette attestation doit être équivalente à celle délivrée par l'ONSS en Belgique. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, une application électronique équivalente ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur peut s'enquérir de la situation du candidat ou soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants afin de vérifier s'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. L'adjudicateur procède à la vérification de la situation fiscale des candidats ou soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement via l'application Télémarch ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de savoir si le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations fiscales, l'adjudicateur se réserve la possibilité de lui demander directement de fournir une attestation récente justifiant qu'il satisfait à ses obligations fiscales. Il en va de même lorsque dans un autre Etat membre, une telle application n'est pas disponible. L'attestation doit être délivrée par l'autorité compétente belge et/ou étrangère et certifie que le candidat ou le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Dans le cas où l'attestation fournie par Télémarch, via une autre application électronique équivalente d'un autre Etat membre ou par l'autorité compétente ne démontre pas qu'il est en règle, le candidat ou soumissionnaire peut régulariser sa situation, dans les cinq jours ouvrables du constat qu'il n'est effectivement pas en ordre. L'adjudicateur n'offre cette possibilité qu'une seule fois. Lorsque le doute persiste, l'adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales de l'opérateur économique en interrogeant le Service public fédéral Finances pour autant que ce dernier délivre les attestations demandées par l'adjudicateur. 3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. A cet effet, les soumissionnaires remplissent la partie III C du D.U.M.E. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017). Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En

cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernant chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017). \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se

#### **5.1.10. Award criteria**

##### **Criterion:**

Type: Cost

Description: Le prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Organisation des interventions , le planning d'intervention des entretiens et des prestations

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 20

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité du service proposé en complément des prestations requises

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

##### **Criterion:**

Type: Quality

Description: La gestion des contacts avec les locataires

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

#### **5.1.11. Procurement documents**

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/305/10S/2026>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 150 Days

##### **Information about public opening:**

Opening date: 17/08/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: NOTRE MAISON, Boulevard J. Tirou, 167 à 6000 Charleroi - 2ème étage, salle de réunion

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

#### 5.1.15. Techniques

**Framework agreement:**

No framework agreement

**Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

#### 5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Palais de justice de Charleroi

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Palais de justice de Charleroi

Organisation providing additional information about the procurement procedure: NOTRE MAISON srl

Organisation providing more information on the review procedures: Palais de justice de Charleroi

Organisation receiving requests to participate: NOTRE MAISON srl

## 8. Organisations

---

### 8.1. ORG-0001

Official name: NOTRE MAISON srl

Registration number: 2530

Postal address: Boulevard J. Tirou 167

Town: Charleroi

Postcode: 6000

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Contact point: Julien Purnelle

Email: [julien.purnelle@notremaison.be](mailto:julien.purnelle@notremaison.be)

Telephone: +32 71539103

Fax: +32 71539119

Internet address: <http://www.notremaison.be/>

**Roles of this organisation:**

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation receiving requests to participate

### 8.1. ORG-0002

Official name: Palais de justice de Charleroi

Registration number: NA

Postal address: Avenue du Général Michel 2

Town: Charleroi

Postcode: 6000

Country subdivision (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Country: Belgium

Email: [baj@barreaudecharleroi.be](mailto:baj@barreaudecharleroi.be)

Telephone: +32 71236512

**Roles of this organisation:**

Review organisation

Organisation providing more information on the review procedures

#### 8.1. ORG-0003

Official name: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Registration number: BE 0475.480.736

Town: Antwerpen / Anvers

Postcode: 2000

Country subdivision (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Country: Belgium

Email: [info@3p.eu](mailto:info@3p.eu)

Telephone: +32 3 294 30 51

**Roles of this organisation:**

Procurement service provider

#### 8.1. ORG-0004

Official name: FPS Policy and Support

Registration number: BE 0671.516.647

Town: Brussels

Postcode: 1000

Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Country: Belgium

Email: [e.proc@publicprocurement.be](mailto:e.proc@publicprocurement.be)

Telephone: +32 2 740 80 00

**Roles of this organisation:**

TED eSender

## Notice information

---

Notice identifier/version: f4751fe3-65e1-4f67-a4aa-2b5106b95140 - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 15/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Notice dispatch date (eSender): 15/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 496278-2026

OJ S issue number: 136/2026

Publication date: 17/07/2026